



DELIBERATION N°298_DE 08042025

Conseil d'Administration du 08 avril 2025

Compte administratif 2024

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Le 08 avril deux-mille-vingt-cinq à 10 heures au CDG66, 35 bd St Assisclé-Centre Del Món salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 18 février 2025 sous la présidence de M. Robert GARRABÉ,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 9

-Nombre de membres votants : 15

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président (*non comptabilisé dans le quorum*)

M. CALVET Guy, M. PLA Raymond, M. PIQUET Philippe, M. TAHOCS Antoine, M. VILA Jean, M. NIFOSI Christian, M. OLIVE Robert,

Collège des établissements affiliés

M. PUGINIER Jean (*Com Com Corbières Salanque*) suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

Mme BACH Marie (*Perpignan*),

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. PORTEIX Yves, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel, Mme COSTA Marie, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. REMEDI Bernard, M. GARSAU Jacques,

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. PUIG Louis

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (*Perpignan*), Mme ROLLAND Martine (*SDIS66*), M. LACAPERRE Rémi (*CD*), Mme SADOURNY Marie-Pierre (*CD*), M. RALLO François (*PMM*)

Représentés ayant donné pouvoir

Mme ROLLAND Martine à M. VILA Jean

M. BILLES Jean-Paul à M. PLA Raymond

Mme COSTA Marie à Mme BACH Marie

M. PORTEIX Yves à M. NIFOSI Christian

M. PAILLES Roger à M. TAHOCS Antoine

M. REMEDI Bernard à M. CALVET Guy

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur Général des Services du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur du pôle Administration générale, expertise juridique, accompagnement statutaire

Mme Magali THEROND VAN TOL, responsable du service Administration générale

M. Philippe PUJOL, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale

Mme Anne-Sophie DEVEAUX, Conseillère aux décideurs locaux



DELIBERATION N°298_DE 08042025

Conseil d'Administration du 08 avril 2025

Le Conseil d'administration,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-14,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu le rapport présenté au Conseil d'administration.

Considérant que si l'ordonnateur peut assister à la discussion sur le compte administratif, il doit se retirer au moment du vote,

Considérant que le Conseil d'administration, désigne M./Mme X pour présider la séance pour le vote du compte administratif 2024,

Considérant que le compte administratif 2024 relatif au budget du CDG66 fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT 2024			
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Opérations réelles + d'ordre	5 094 893,53 €	5 290 570,76 €	195 677,23 €
Résultat antérieur reporté	- €	1 202 698,29 €	1 202 698,29 €
TOTAL	5 094 893,53 €	6 493 269,05 €	1 398 375,52 €

INVESTISSEMENT 2024			
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Opérations réelles + d'ordre	35 054,15 €	63 252,58 €	28 198,43 €
Résultat antérieur reporté	- €	732 308,94 €	732 308,94 €
TOTAL	35 054,15 €	795 561,52 €	760 507,37 €

RÉSULTATS CONSOLIDÉS 2024		
	Réalisation	Résultat cumulé
Fonctionnement	195 677,23 €	1 398 375,52 €
Investissement	28 198,43 €	760 507,37 €
Résultat global	223 875,66 €	2 158 882,89 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

- **Adopter** le compte administratif 2024 tel que joint à la présente délibération,

Article 2 :

- **Reconnaître** la sincérité des restes à réaliser,

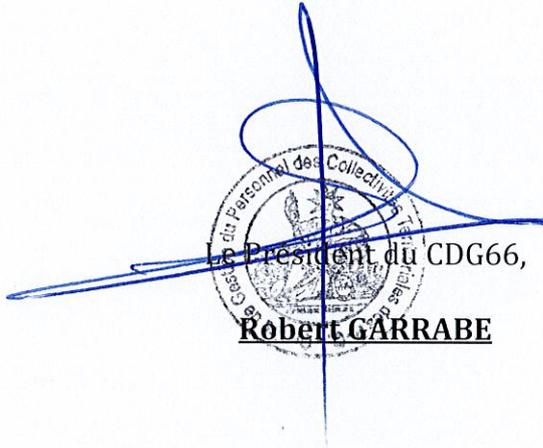
Article 3 :

- **Affecter** le résultat tel que suit :
1 398 375.52€ en section de fonctionnement au 002.
760 507.37€ en section d'investissement au 001.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 08 avril 2025


Le Président du CDG66,
Robert GARRABE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- Transmis au représentant de l'Etat le : 10.04.25